

Sommaire | 3 Nickel : à qui profitera la hausse? | 5 Les arrêtées du G7 (la suite)
| 9 Manif d'art à la Galerie Bécot | 10 Livre : Le refuge d'Alain Beaulieu

Droit de parole

Les luttes populaires au centre-ville de Québec > Volume 49, Numéro 1, Février-Mars 2022 > Droitdeparole.org

ENSEMBLE



Photo: DDP

Vers la fin du passeport vaccinal

Le passeport vaccinal sera suspendu partout au Québec à compter du **14 mars prochain**. Il restera exigé seulement pour les voyages internationaux.

La suspension est graduelle. Depuis le **16 février**, il n'est plus exigé pour avoir accès à la SAQ et à la SQDC, ainsi que pour l'accès aux grandes surfaces (quincailleries, grands magasins).

À compter du **21 février**, il ne sera plus exigé dans les lieux de culte et lors de funérailles.

Il pourrait cependant être remis en place lors d'une éventuelle 6e vague. Le ministre de la Santé Christian Dubé: « C'est un outil qu'on garde dans notre poche. On espère ne pas avoir à s'en servir, mais il sera là. »

Est-il donc là pour rester? Pour Jonathan Durand Folco : « Le passeport vaccinal n'est pas une mesure sanitaire, mais un dispositif de contrôle social. » À lire en page 7.

La norme nickel et la santé des citoyens de Limoilou

Par **Nicole Moreau**

On sait tous que le nickel est associé à des risques de cancer, notamment le cancer du poumon. On peut même apprendre, par Google, que le taux de survie du cancer du poumon sur cinq ans est faible, soit 22%. Pourtant, la norme de nickel dans l'air pourrait être plus élevée bientôt, permettant ainsi à des entreprises des rejets dans l'air plus importants.

J'avoue que je ne comprends pas cette décision. Je suis une personne touchée par le cancer, pas du poumon mais de l'intestin, j'ai dû subir, en 2020, six mois de chimiothérapie, et j'ai encore des effets secondaires de la chimiothérapie, soit de la neuropathie périphé-

rique qui affecteront, à vie, mon sens de l'équilibre. La chimiothérapie a été une expérience très pénible à vivre pour moi, j'ai eu l'impression d'avoir à dire adieu à ces six mois de ma vie et ça m'a pris plus de six mois d'entraînement pour avoir l'impression de retrouver une autonomie minimale. C'est donc une expérience que je ne souhaite à personne.

Les citoyens vivant dans Limoilou, un quartier déjà très affecté par la pollution, devront, si cette norme entre en vigueur, accepter des risques plus élevés de cancer ou déménager ailleurs dans l'agglomération. Cela n'est évident pour personne de se déraciner ail-

leurs. Dans une période où la santé est devenue le critère primordial de décision, comment comprendre cette hausse de la norme nickel?

Les problèmes liés au cancer sont loin d'être négligeables, les soins aux cancéreux sont coûteux, non seulement à l'hôpital, mais aussi pour les traitements subséquents. La personne concernée est affectée non seulement dans son corps, mais aussi dans son moral, ses proches le sont également, le cancer fait peur à tous et ça se comprend. Il devrait y avoir de l'aide psychologique pour toutes ces personnes si l'on souhaite, comme société les « réchapper ».

Le communautaire en grève

Les membres du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) suspendront leurs activités régulières afin de participer à la semaine de grève du communautaire, du 21 au 24 février prochains. Une cinquantaine de groupes dans la région de la Capitale-nationale participeront à cette semaine de grève, qui culminera avec une manifestation qui se dirigera vers l'Assemblée nationale du Québec, le 24 février.

Ces journées de grève des groupes communautaires s'inscrivent dans la campagne annuelle « Engagez-vous pour le communautaire », qui revendique un financement adéquat du milieu. Les besoins sont estimés à 460 M\$ de plus par année pour les 4000 groupes du Québec. Les organisations revendiquent aussi une meilleure reconnaissance et le respect de leur autonomie dans l'autogestion citoyenne des organisations.

C'est aussi l'occasion de demander au gouvernement de « réparer » le filet social laissé à l'abandon par les derniers gouvernements.

Le milieu communautaire exténué

Les deux dernières années de pandémie ont accentué des problèmes qui se faisaient déjà sentir dans le milieu communautaire. Faute de payer adéquatement leurs travailleurs et travailleuses, plusieurs postes sont à combler. Pour les personnes qui restent, elles sont épuisées par la surcharge de travail.

« Les demandes d'aide ont explosé durant la pandémie, mais ce sont aussi des cas plus complexes avec plusieurs problématiques qui se croisent. On essaye de répondre à tout le monde, mais on n'a tout simplement pas les ressources nécessaires pour engager deux ou trois travailleurs-ses supplémentaires et on n'a pas les moyens d'offrir des salaires compétitifs » déplore Selma Lavoie, d'Action-Chômage.



Selon le Répac, « à cette surcharge de travail s'ajoute l'ingérence du gouvernement, les paperasses à remplir qui s'accumulent et le report une année de plus du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) promis par le ministre pour le printemps dernier ».

Dans un contexte où les crises se multiplient - logement, santé mentale, isolement - les organismes communautaires deviennent les remparts essentiels de la société, mais peine à combler les demandes. « Ce n'est pas aux organismes communautaires de combler les failles des services publics » s'exclame Éloi Paradis-Deschênes, de l'Association de défense des droits sociaux de la Rive-Sud.

La grève, nécessaire?

« On a reçu un mandat fort de la part des groupes membres. La frustration est palpable dans tout le mouvement communautaire. Au lieu de faire des promesses, le ministre Boulet devrait s'atteler à convaincre le Conseil du trésor de débloquer les sommes qu'on demande depuis trop longtemps » revendique Naélie Bouchard-Sylvain, coordonnatrice au RÉPAC 03-12. À l'instar des groupes communautaires de Chaudière-Appalaches et de Québec, des centaines de groupes de partout au Québec s'ajoutent à cette vague de mobilisation. (N.C.)

Droit de parole

266, rue Saint-Vallier Ouest
Québec (Québec) G1K 1K2
418-648-8043
info@droiddeparole.org

droiddeparole.org

Retrouvez *Droit de parole* sur Facebook
Droit de parole a comme objectif de favoriser la circulation de l'information qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail des classes populaires, ainsi que les luttes contre toutes formes de

discrimination, d'oppression et d'exploitation. *Droit de Parole* n'est lié à aucun groupe ou parti politique. L'équipe de Communications Basse-ville est responsable du contenu rédactionnel du journal. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs. *Droit de parole* bénéficie de l'appui du

ministère de la Culture et des Communications du Québec.
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale d'Ottawa, Bibliothèque Nationale du Québec
ISSN 0315-9574
Courrier de 2^e classe
N° 40012747

Tirage: 6 000 exemplaires
Distribués porte à porte dans les quartiers du centre-ville.
Disponible en présentoirs
Équipe du journal:
Francine Bordeleau, Yorik Godin, Robert Lapointe, Simon M. Leclerc, Monique Girard, Alexandre Dumont, Marc Grignon, W. Stuart Edwards,

Sophie Lavoie.
Coordination: Nathalie Côté
Révision: Alexandre Dumont, Lorraine Paquet
Design: Gabriel Julien
Collaboration spéciale:
Michaël Lachance, Marcel Paré, Nicole Moreau, Jonathan Durand Folco, Simon-Olivier Gagnon.

Photos: W. Stuart Edwards, Serge-Philippe Tremblay.
Imprimeur: Les travailleurs syndiqués de Hebdo-Litho



Nickel dans Limoilou-Maizerets :

qui est la multinationale derrière l'augmentation de la norme sur le nickel ?

Par **Sophie Lavoie**

Quelques semaines après l'annonce par le gouvernement de la CAQ de l'augmentation de la norme sur le nickel dans Limoilou, les conseils de quartiers et les citoyens de la basse-ville de Québec se sont largement mobilisés pour préserver leur qualité de l'air déjà largement saturé. Je propose ici d'ajouter un élément important concernant l'enjeu de l'augmentation de la norme sur le nickel. En effet, les mouvements environnementalistes et citoyens doivent inclure dans leurs luttes un aspect primordial à la problématisation : identifier l'ennemi. Cet ennemi se nomme Glencore.

Glencore, ou comment le business as usual n'a rien à foutre de votre santé

François Bourque a déjà commencé le travail, un mois plus tôt, alors qu'il expliquait en quelques lignes le voyage du nickel de la mine Raglan au Nunavut, vers la ville de Québec, puis vers Sudbury et encore Québec, pour finalement échouer en Norvège où le nickel est transformé en minerai de haute qualité et expédié partout dans le monde. Tentons d'aller plus loin et de découvrir qui est cette compagnie, pratiquement présente dans toutes les étapes de la chaîne de production mondiale. En effet, si vous conduisez une voiture, mangez des pois chiches ou détenez un téléphone cellulaire, vous avez été en contact avec des ressources appartenant à Glencore.

Fondée en 1974, Glencore extrait et transporte des métaux à travers le monde selon les lois du marché. Elle distribue les métaux aux endroits où ils sont en demande. Glencore est aussi largement impliquée en marketing. Alors que la compagnie se vante de viser la carboneutralité d'ici des chercheurs ont analysé comment l'entreprise multinationale s'est lancée en une stigmatisation des mouvements environnementalistes depuis 2017 jusqu'à 2019. Cette campagne, nommée

Ceaser Project par l'entreprise, s'est déployée sous plusieurs interventions à travers le monde et a impliqué plusieurs millions de livres sterling, selon The Guardian. Cet argent a notamment été investi en diffusion de messages sur les réseaux sociaux, en financement de politiciens pro-extractivistes ainsi que pour la stigmatisation et la dévalorisation des mouvements environnementalistes.

Les activités internationales de Glencore : le cas de Mufulira en Zambie

Mufulira est une municipalité située en Zambie. La mine Mopani Copper est la plus importante mine de la multinationale. Elle est exploitée depuis les années 2000. Les citoyens de Limoilou et Maizerets pourront se consoler, puisque selon les habitants de Mufulira, l'air de la ville est « pire que des lames de rasoirs dans les poumons », comme le spécifie un reportage du Clock and Clouds, journal de recherche spécialisé en relations internationales. Les polluants qui sont extraits des transformations de la mine sont principalement le dioxyde de soufre. Selon des analyses faites par des chercheurs de l'Université de Cooperbelt, la concentration de dioxyde de soufre dans l'air à Mufulira est soixante-dix fois plus élevée que celle proscrite par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le sens éthique et moral de Glencore étant extrêmement condamnable, tout porte à croire que la multinationale est dotée de solides professionnels de relations publiques qui minimisent ses activités à travers le monde. Ou peut-être que l'entreprise, face à des communautés du tiers-monde rendu extrêmement vulnérable par la mondialisation et le colonialisme, se lave les mains de la qualité de l'air de ces populations locales. D'autres recherches inscrivent aussi la compagnie aux côtés de Apple et Nike dans le scandale du Paradise Papers. Enfin, on peut largement questionner le gouvernement de la

CAQ qui accepte que Glencore exerce ses activités sur le territoire du Québec. Bien entendu, la compagnie est inscrite au Registre des Lobbyistes du Québec depuis 2017 et a pour but depuis tout ce temps de modifier la norme sur le nickel dans l'air ambiant, comme l'a mentionné François Bourque. Bien joué Glencore, ton pari est presque gagné.

Sortir du paradigme du sacro-saint développement économique

Les résidents et résidentes de la basse-ville de Québec ne devraient pas avoir la responsabilité de se battre pour la qualité de leur air. Ce sont les représentants élus qui devraient être dans cette obligation, soit celle de représenter les intérêts et le bien-être de leurs citoyens. La pollution atmosphérique est pourtant l'enjeu de santé publique du siècle selon l'OMS. La CAQ ne semble pas prendre la pleine mesure du problème, alors que plus de sept millions d'individus meurent à chaque année suite à des problèmes respiratoires. Le gouvernement du Québec, non-élu dans la circonscription de Taschereau et de Jean-Lesage, fait-il preuve de clientélisme en plaçant la santé des citoyens de Limoilou et Maizerets en-dessous des intérêts financiers d'une multinationale qui a largement démontré qu'elle avait une éthique douteuse ? L'avenir nous le dira, mais je vous invite à deviner la réponse. En attendant que cette mauvaise histoire prenne fin, Droit de Parole vous invite à suivre la Table citoyenne Littoral Est sur Facebook, qui proposera d'ici peu des assemblées de cocréation au courant du mois de février et de mars, afin de combler le fossé du vertigineux manque d'imagination de nos politiciens, dans la question comment concevoir le territoire ? La ressource économique ne doit plus être une réponse.



Manifestation contre l'augmentation des normes de nickel à Québec, le 5 février.

Photo: Stuart W. Edwards

LETTRE OUVERTE

Imposition d'une nouvelle norme sur le nickel

Manif contre la hausse de nickel, le 10 février 2022 devant l'Assemblée Nationale.

Photo: W. Stuart Edwards

À l'attention du Dr André Dontigny

Directeur de santé publique de la Capitale-Nationale

Docteur Dontigny,

L'actuel gouvernement du Québec veut imposer une nouvelle norme autorisant une concentration quotidienne de nickel dans l'air cinq fois plus élevée que celle actuellement autorisée, soit 70 nanogrammes/m³ au lieu de 14 nanogrammes/m³. Le projet de règlement prétend ainsi s'ajuster pour des motifs de nature économique aux normes annuelles moyennes (20 ng/m³) comparables à celles qu'on retrouve en Europe et en Ontario, mais supérieure aux cibles idéales pour la santé.

La présente est une démarche personnelle, à titre de citoyen de Maizerets, citoyen dubitatif des efforts et/ou du peu de résultats obtenus de la part des autorités responsables afin de parvenir à corriger l'état sanitaire de mon milieu de vie.

J'ai été impliqué activement, depuis près de 15 ans, au conseil de quartier Maizerets (CQM). Je représente le CQM au Comité vigilance de gestion des matières résiduelles. Je participe également aux travaux de différents comités ou groupes de citoyens intéressés par les problématiques environnementales et sociales qui en découlent.

Je me permets une anecdote qui veut traduire le ressenti de résidents face à la santé publique. Il y a 10 ou 12 ans, avec un autre élu du CQM, je me suis rendu à la Santé publique afin d'alerter sur le piètre état sanitaire du milieu. J'ai voulu de façon imagée traduire notre réalité sanitaire découlant des impacts de la pollution: les multiples sources, le nombre de contaminants et la synergie potentielle entre ces différents éléments.

Le constat que je retiens de cette rencontre est l'inertie. Une image valant mille mots, l'impression qui m'en est restée est que... je suis allé souffler sur la montagne.

- Comment de simples citoyens pouvaient-ils déjà identifier cette réalité, vouloir en faire

part aux responsables de la Santé publique et se retrouver devant une telle absence de résultat?

- Comment la Santé publique pouvait-elle ignorer un tel état de fait?

- Comment la Santé publique peut-elle expliquer une telle passivité, une si grande absence de résultat?

Sans vouloir jouer la carte du misérabilisme, une réalité sociale défavorable existe et force est de constater, comme si bien su l'exprimer notre poète-chansonnier Sylvain Lelièvre, « quand on est d'la basse-ville, on n'est pas d'la haute-ville ».

Aurait-il été possible pour la Santé publique, dans tout autre quartier de la ville de :

- laisser un milieu de vie se détériorer à ce point?

- laisser opérer durant 40 ans un incinérateur hors normes, et ce, malgré les nombreuses et constantes alertes lancées par les résidents? Alors qu'au même moment, dans d'autres régions du Québec, on recommandait leur fermeture puisqu'on identifiait des risques environnementaux et sanitaires jugés trop importants;

- accepter sans aucune étude d'impact la vente de vapeur provenant de l'incinérateur au nouveau complexe hospitalier en appuyant la décision sur l'exigence du seul respect de l'application de normes technologiques (mesures auxquelles l'opérateur était contraint) et une vague recommandation de réduction d'impacts alors qu'il est reconnu qu'une norme technologique est différente d'une norme sanitaire. La littérature scientifique en établit nettement les différences;

- accepter sans broncher l'implantation d'équipement industriel (méthaniseur), source potentielle d'émissions de nouveaux polluants : « les contaminants les plus couramment émis par les usines de bio-méthanisation sont le monoxyde de carbone (CO₂) (sic), les dioxydes de soufre (SO₂), les oxydes de nitrogène (NO_x), les COV non méthaniques (COVNM) et le formaldéhyde (CH₂O) (Paolini et coll., 2018). Nonobstant les quantités émises, ces usines génèrent normalement une quantité appréciable de GES1 ».

Dans le milieu que je fréquente, la confiance envers la Santé publique est actuellement à son plus bas. Je peux en témoigner, pour avoir tenté à plus d'une occasion d'amener des acteurs sociaux à interpeler ou à faire des représentations auprès de la Santé publique sur des problématiques vécues et m'être à titre d'exemple fait répondre : « je n'ai plus confiance en la Santé publique, cela ne sert à rien ».

Vous avez une décision à formuler qui je l'espère sera basée :

- sur la Loi sur la Santé publique : « La présente loi a pour objet la protection de la santé de la population et la mise en place de conditions favorables au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population en général² »;

- sur votre rôle de médecin afin que la vie citoyenne prime sur des considérations de nature économique;

- sur le principe de précaution qui doit prévaloir dans un milieu si lourdement impacté. Il est nécessaire que vous vous engagiez à contrer ces menaces de nouvelles agressions de nature chimique et les risques à la santé de la population qui en découlent;

C'est pourquoi, Docteur Dontigny, j'escompte que la Santé publique va faire fi des voies d'évitement auxquelles elle nous a habitués et qu'elle va se prononcer fermement contre les intentions exprimées du rehaussement des normes d'émissions de nickel dans un milieu si lourdement impacté.

Marcel Paré
Citoyen de Maizerets

¹ Source : AMÉNAGEMENT D'UN QUAI EN EAU PROFONDE - PROJET LAURENTIA DOCUMENT DE RÉPONSES À LA DEUXIÈME SÉRIE DE QUESTIONS DE LAÉIC - AOÛT 2020 VERSION FINALE p2-232

² Idem

Victoire des arrêté.es du G7

Ex procureur-en-chef sévèrement blâmé

Par W. Stuart Edwards



Macaron du G7

Photo: DDP

Le juge Christian Brunelle de la Cour du Québec, division des petites créances, condamne la Ville de Québec et le Procureur général du Québec pour violation des droits de Déliane Laflamme et Linda Forgues dans le contexte d'une manifestation au centre-ville le 8 juin 2018.

Dans un jugement de trente pages, le juge dénonce sévèrement les procureurs publics pour avoir refusé de libérer les deux plaignantes pendant les trois jours du sommet du G7 et pour avoir imposé des conditions de libération disproportionnées.

Procureurs publics rarement blâmés

Il est rare qu'un procureur public soit poursuivi en justice et blâmé pour des décisions fautives prises dans l'exercice de ses fonctions. Le fardeau de preuve est très exigeant. Dans ce cas très particulier, ce sont le DPCP et l'ancien procureur-en-chef de la Ville de Québec qui sont montrés du doigt.

Déliane et Linda avaient été arrêtées le 8 juin 2018 dans une ruelle près du théâtre Périscope et accusées d'attroupement illégal. Linda avait été aussi accusée de port d'arme dans un dessein dangereux. Par la suite, elles ont été acquittées d'attroupement illégal par la Cour municipale, et Linda acquittée du port d'arme en appel à la Cour supérieure.

Libération refusée, conditions imposées

Tout de suite après leurs arrestations le 8 juin 2018, elles demandaient d'être libérées, mais les procureurs de la Ville s'opposaient et la demande était rejetée. Elles ont ainsi passé trois jours au centre de détention d'Orsainville avant d'être finalement libérées le 11 juin, soit, après la fin du G7.

Les conditions de libération comprenaient notamment de ne pas se trouver dans un vaste quadrilatère en haute-ville. Le quadrilatère rendait illégale toute

participation aux manifestations devant l'Assemblée Nationale, l'Hôtel de Ville et d'autres ministères et agences gouvernementales, en plus de grandement compliquer leurs déplacements au quotidien pour des raisons médicales et professionnelles.

Le niveau de « dangerosité » de Déliane et Linda était nul. Selon les témoignages de la police et du responsable du centre de détention, elles n'ont pas résisté à leurs arrestations et coopéraient pleinement avec les autorités pendant leur incarcération.

Les procureurs publics s'opposaient systématiquement à toute libération

Le juge Brunelle porte une attention particulière à une décision prise bien avant le G7 : « La décision des autorités - arrêtée à l'avance - de refuser la remise en liberté des personnes arrêtées lors du G7, sans égard à leur dangerosité ou aux risques de récidive qu'elles présentaient objectivement, doit être dénoncée parce qu'elle postule que manifester est un crime plutôt qu'un droit fondamental » [par. 211].

Cette conclusion s'appuie sur le témoignage de l'inspecteur Jean-François Bernier du SPVQ : « Le DPCP et le procureur-en-chef de la Ville de Québec, ont déjà, avant le déroulement du G7, dans les rencontres préparatoires, informé la magistrature qu'ils allaient s'opposer systématiquement aux enquêtes sur remise en liberté de tous les gens qui allaient être arrêtés » [178]. En 2018, le procureur-en-chef de la Ville était Me François Dugré.

Le juge s'insurge contre cette politique : « Quelle que soit l'ampleur des mesures de sécurité qu'un événement comme le sommet du G7 commande, il n'autorise pas policiers et procureurs à faire primer leur crainte subjective de récidive sur l'obligation de préserver les droits et libertés des personnes arrêtées, dont le droit quasi constitutionnel de recouvrer sa liberté sur engagement » [180].

Cette politique « est à la fois incompatible avec la mission policière de sauvegarde des droits et libertés et le rôle de l'avocat du ministère public en tant que représentant de la justice ». L'objectif était « excessif et donc illégitime, autre que celui de l'application de la loi », et « tient davantage de l'abus de procédure que de l'intérêt de la justice, ce qui dénature le processus de justice criminelle » [181].

Le juge énumère les torts subis. En se rendant manifester contre le G7 le 8 juin 2018, les deux femmes ne s'attendaient certainement pas à : être menottées, prises en photo escortées de deux policiers et transportées en voiture de police puis en fourgon ; être privée de lunettes (Linda) ; être mises dans une cellule froide,

conduites dans la nuit en prison et fouillée à nu ; avoir à passer deux jours en prison, subir une seconde fouille à nu et être menottées et transportées au centrale de police ; avoir à comparaître et se voir imposer des conditions de libération ; revenir en cellule pour finalement retrouver leur liberté le 11 juin.

Conditions de libération disproportionnées

Pendant plusieurs mois, elles étaient obligées de ne pas communiquer entre elles et de ne pas se trouver dans un quadrilatère géographique couvrant la majeure partie de la haute-ville.

Le quadrilatère imposé à Linda s'étendait à : Boulevard René-Lévesque, Honoré-Mercier, Rue St-Jean, rue des Glacis, Côte de la Potasse, Vaisseaux du Roi, Saint-Paul, Quai St-André, Dalhousie, Champlain, Côte Gilmour, Avenue de Laune, Grande-Allée Ouest et Avenue Holland. Elle n'avait pas le droit d'entrer dans la zone délimitée par ces rues. Le Vieux-Québec, la colline parlementaire, et les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Montcalm et la moitié de Saint-Sacrement en font partie.

Celui imposé à Déliane était encore plus vaste : Boulevard Charest Ouest/Est, Quai St-André, Dalhousie, Champlain, Côte Gilmour, Avenue de Laune, Grande-Allée Ouest et Avenue Holland. Cette zone englobe également la falaise et une bonne partie des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur.

Dommages moraux et punitifs-exemplaires

Les dommages sont limités à 15 000 \$ par les règles de la cour des petites créances. Déliane est accordé le maximum, partagé entre 13 000 \$ moraux et 2 000 \$ punitifs-exemplaires. Linda obtient 7 825 \$ en dommages moraux (soit, tout ce qu'elle avait demandé) et 3000 \$ en punitifs-exemplaires.

Comme nous l'avons déjà remarqué dans nos pages, les dommages punitifs sont quasiment inexistantes pour les litiges découlant de manifestations à Québec. Il est encore plus rarissime que de tels dommages soient accordés sur la base d'un comportement fautif de la part des procureurs publics.

Il reste à voir si le SPVQ, les procureurs de la Ville et le DPCP vont changer leurs pratiques. Il est à noter que le 9 juillet 2019, Me François Dugré, le procureur-en-chef blâmé dans cette affaire, a été nommé juge à la Cour municipale de Québec par la ministre de la Justice Sonia Lebel.

Droit de parole a suivi cette bataille judiciaire depuis 2018 et les démarches de ces deux femmes courageuses qui ont plaidé et obtenu un important gain de cause, et cela sans avocats, devant la cour des petites créances.

Le carnaval total

Par Nathalie Côté

Sur la Grande-Allée à Québec le 5 février au premier samedi du carnaval, manifestants, manifestantes, carnavalesques et carnavalesques se confondaient dans un esprit festif. Pendant que des dizaines de poids lourds imposants et bruyants faisaient la file sur René-Lévesque, il valait mieux marcher, côté Carnaval, sur la rue Cartier et prendre la Grande-Allée.

Quelques milliers de manifestants contre les mesures sanitaires étaient rassemblés devant l'Assemblée nationale. En matinée, un petit groupe s'est aussi rassemblé avec une bannière dénonçant les éléments extrémistes dans la foule. Tout y était : drapeaux du Québec et du Canada en abondance et quelques drapeaux américains épars, pancartes et slogans maisons.

Il est heureux que cette manifestation, qui aurait pu

être beaucoup plus tendue, étant donné l'occupation qui perdure à Ottawa, se soit déroulée ce premier samedi du carnaval : cela a relaxé tout le monde et tous les esprits. Mais surtout : on constate à quel point, le carnaval est ancré dans les mœurs de Québec. Il y a eu aussi, il faut le souligner, l'attitude d'ouverture, ferme et pacifiste du maire Marchand, qui a contribué au climat, somme toute, positif.

Des amis ont croisé Bonhomme près du château Frontenac, à l'écart de la foule. Bonhomme ne voulait certainement pas s'associer aux manifestants controversés. On le comprend. Reste que le carnaval a débordé le carnaval officiel, avec son macaron à 15\$, ses files d'attente et son code QR obligatoire. Le carnaval, c'était celui de la rue, la véritable fête populaire.

On avait envie de chanter: "Carnaval, Mardi gras, Carnaval... » En haute-ville comme en basse-ville, un seul drapeau ou n'importe quelle pancarte attisaient les klaxons des automobilistes transformant la ville en carnaval total.

Il y avait ce 5 février, un esprit carnavalesque comme fête sans dessus-dessous, cette fête précédant le début du carême, défoulement collectif avant le retour au calme dans les chaumières pour terminer l'hiver. Dans la tradition du carnaval, n'était-ce pas jadis, une occasion pour le peuple de se moquer des élites? Prêtes, gouverneurs, bourgeois?

Le silence de la pandémie

Par **Alexandre Dumont**

Je fais partie de ceux qui ont eu la chance d'avoir comme professeur à l'université Thomas de Koninck. À un examen - cela m'avait marqué, j'imagine que j'étais mal préparé -, il nous avait posé la question suivante : « Qu'est-ce qu'une pensée? Commenter. ». À la lumière des lectures que nous avons faites tout au long de la session, nous devions esquisser une réponse, en tentant, ironie de la chose, de formuler nous-mêmes une pensée à ce sujet.

Dans *Le Sophiste*, Platon définit la pensée comme étant « un discours intérieur que l'âme tient en silence avec elle-même¹ ». Dans *La clef de voûte*, l'essayiste Pierre Vadeboncoeur affirme qu'« il n'y a de plus ultime parole que le silence, qu'un silence plein de pensée² ». Même si je sais pertinemment que la délibération démocratique et la pensée ne sauraient être assimilables, il me semble qu'il y a dans ces définitions matière à réflexion. Et si nous devions accorder un peu plus de place au silence afin d'améliorer nos échanges collectifs?

Le premier février dernier, dans un article intitulé « Ce que les médias ne disent pas », le chroniqueur

Mickaël Bergeron soulignait que « juste pour la journée de jeudi dernier, La Tribune avait 85 écrans dans son application [...] [soit] environ 70 nouveaux textes pour une seule journée [...] [et] plus de 500 nouvelles par semaine³. ». Considérant que ces statistiques ne concernent qu'un seul média, il est facile d'imaginer à quel point la production d'informations dépasse notre capacité à en assimiler.

Dans un contexte de crise, cette surabondance d'information me semble d'autant plus néfaste à la conversation démocratique, dans la mesure où chacun est plus intimement concerné par l'ensemble des informations produites qu'à tout autre moment. De façon prolongée, autant parle-t-on d'une fatigue pandémique, autant je crois pourrait-on parler d'une fatigue de penser la pandémie et l'ensemble de ses manifestations.

Comment développer ou suivre une pensée dans une situation où tout se précipite, où la parole se transforme parfois en bruit? Comment délibérer, se positionner, s'associer ou se distancier, prendre position ou s'en abstenir d'une façon éclairée et sereine dans

un contexte où les mots et les chiffres ne semblent que s'accumuler dans une insaisissable fuite en avant?

Je ne sais pas exactement comment nous pourrions collectivement accroître ce silence et en retirer un bénéfice commun. Organiser et présenter autrement l'information, favoriser des journées de débranchement des réseaux sociaux ou des nouvelles en continu? Que sais-je. Individuellement, j'ai néanmoins la certitude que je peux jalousement cultiver le mien, y accorder la place qui lui revient. En en faisant une habitude, j'ai bon espoir que ma pensée y trouvera « le lieu de [son] repos et une condition de [sa] continuité⁴. ».

¹Le Sophiste, 263 d et sq., trad. Chambry.

²Pierre Vadeboncoeur, *La clef de voûte*, Bellarmin, 2008, p. 18.

³La Tribune consulté le 15 février 2022

⁴Ibid, p. 64.

Le convoi des camionneurs

Crise sanitaire, crise de valeurs

Par **Robert Lapointe**

Même s'il est certain, selon le philosophe Alain (Émile-Auguste Chartier, 1868-1951), que « le premier devoir du citoyen est de résister à l'État », il faut nuancer cette assertion, dans le sens où il faut tenir compte de la réalité et du contexte.

La liberté, certes, est une valeur fondamentale, mais elle n'est ni unique ni absolue, puisqu'il existe d'autres valeurs, la responsabilité, notamment. Celle-ci, dans le cas de la crise de la COVID-19, est promue par différents gouvernements pour le respect des mesures sanitaires et la vaccination.

La liberté peut être à la fois individuelle et collective. Dans le premier cas, elle est limitée par celle des autres. Dans le second cas, elle est accrue dans la communauté. Et alors la responsabilité doit s'associer avec la liberté. Le dialogue démocratique débute avec celui des valeurs.

La conception de la liberté de plusieurs manifestants ressemble à la notion de libre-arbitre avancée par des figures du siècle des Lumières qui ont insisté sur la prédominance de la raison et la reconnaissance de chaque individu - sauf la femme (on était au XVIII^e siècle) - contre les tenants de la féodalité et des absolutismes politique et religieux. L'affirmation de l'individualisme est certes essentielle pour nous libérer de diverses aliénations, mais elle doit s'accommoder de la vie en société.

La liberté consiste toujours à faire le meilleur choix entre diverses options en tenant compte de diverses contingences: la responsabilité à l'égard d'autrui, les mœurs de la société, la nécessité, les diverses déterminations ou déterminismes, à la fois conditions et limites

de la liberté, des références culturelles et morales, de l'histoire personnelle de chaque individu, et de sa psychologie.

La liberté est surtout une question de conscience et elle résulte de l'expérience de chacun. Elle n'est pas discutable, même si l'on peut préconiser une évolution des niveaux de conscience de l'individuel au holistique, avec aussi les niveaux intermédiaires collectif et universel. Cette conception des niveaux de conscience provient des livres des Upanishad (de l'Inde) et ces niveaux doivent être complémentaires si l'on désire améliorer la vie en société.

En résumé, nous avons toujours besoin de davantage de dialogue et de démocratie. Le principe d'auto-limitation des militants du syndicat Solidarité en Pologne, qu'ils avaient relié au principe de vérité en matière de politique, demeure essentiel dans le champ de la contestation. L'auto-limitation, c'est aller jusqu'où ne pas aller trop loin, liberté et responsabilité unies, avec l'accord de tous les militants, afin d'éviter, dans le cas polonais, l'intervention armée de l'URSS.

Au Canada, et peut-être aussi ailleurs, tout devrait rentrer dans l'ordre... jusqu'à la prochaine crise, qui sera toujours une crise des valeurs entre liberté et responsabilité, coercition, arbitrage, organisation du consentement et « dressage du parc humain », comme le prétend Peter Sloterdijk, philosophe allemand auteur de la Critique de la raison cynique.

Ce n'est pourtant pas compliqué. Toutes ces crises sont révélatrices que la lutte des classes à l'échelle locale et mondiale se poursuit. La modernité, selon Foucault, consiste dans la mise au pas des individus pour

en faire des entités rentables. C'est le projet de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) depuis une quarantaine d'années, dont nous voyons épisodiquement les effets dans la privatisation des services publics qui deviennent des sévices publics, dans la santé (à deux vitesses locale et globalement), dans l'éducation. Il y aura toujours des crises et des luttes à mener, des victoires et des défaites, et des backlash comme l'écrivait Susan Faludi, à propos de la lutte des femmes.



Pendant la manif du 5 février.

Le passeport vaccinal, une idée qui fait fausse route

Par Jonathan Durand Folco

Le passeport vaccinal représente une fausse bonne idée depuis le début de son implantation à l'automne 2021. Dans le contexte d'une population doublement vaccinée à plus de 90% et d'un allègement de mesures sanitaires, il s'agit d'abord d'une « politique spectacle » visant à satisfaire certaines frustrations de la population à l'endroit des personnes non-vaccinées, sans s'attaquer aux problèmes de fond au niveau du système de santé, des problèmes de ventilation, etc. Le passeport n'est pas une mesure sanitaire, mais un dispositif de contrôle social. Il fait reposer une logique de surveillance entre individus, avec des employé.e.s qui se transforment en gardes de sécurité à l'entrée des commerces, alors que l'État ne prend pas ses propres responsabilités.

Notons d'ailleurs que plusieurs pays (Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Australie) et provinces canadiennes (Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Ontario) ont déjà annoncé ou mis en œuvre l'abandon de cette mesure. Si le ministre de la santé Christian Dubé a évoqué une possible suspension du passeport vaccinal dans les semaines ou mois à venir, le gouvernement Legault laisse toujours planer la possibilité d'une reprise de cette mesure en cas de nouvelles vagues. Comme cet outil est en voie d'être banalisé en tant qu'un simple instrument de gestion de crise, il est important de mettre en lumière ses nombreuses conséquences négatives, et d'exiger son abandon complet et définitif.

Selon un récent article¹ examinant les impacts de mesures coercitives comme le passeport vaccinal et l'obligation vaccinale, on peut distinguer une série de problèmes sur les plans psychologique, juridique, politique, social, économique et sanitaire. Au niveau psychologique, ce dispositif crée des positions de retranchement et de dissonance cognitive chez les opposants aux vaccins, cela contribuant au renforcement de la méfiance et la validation de théories complotistes. Cet isolement se combine à une dynamique de stigmatisation, où le gouvernement, les médias et plusieurs personnes vaccinées contribuent à faire des individus non vaccinés des boucs-émissaires.

Sur les plans juridique et politique, les mesures de passeport vaccinal et d'obligation vaccinale, s'étendant parfois à des services essentiels, amènent de dangereux précédents en termes d'érosion des libertés civiles. Ces mesures contraignantes alimentent la polarisation entre personnes vaccinées et non-vaccinées dans l'espace public, ce qui contribue à l'érosion de l'adhésion à d'autres mesures sanitaires qui peuvent s'avérer utiles par ailleurs, le port du masque par exemple. Aux niveaux social et économique, le passeport vaccinal n'affecte pas tous les individus de la même manière, en

recoupant et amplifiant plusieurs inégalités en termes de revenu, ethnicité, âge, éducation, etc. Cela contribue à augmenter le sentiment de précarité et d'oppression, surtout lorsque les personnes non vaccinées se voient exclues de plusieurs sphères de la vie sociale et perdent même parfois leur travail en raison de leur statut vaccinal.

Enfin, le niveau de contrainte exercé par le passeport vaccinal et d'autres mesures forçant les personnes récalcitrantes à se faire vacciner contribue à l'érosion de la confiance envers les institutions publiques dont l'État, la science, la santé publique, etc. Cela est d'au-

"La normalisation du passeport vaccinal dans l'espace public amène des questions éthiques fondamentales du genre : dans quel type de société voulons-nous vivre?"

tant plus grave, qu'on prétend que le passeport vaccinal est justifié par des recommandations de la santé publique, alors qu'aucune étude sérieuse n'est venue appuyer ces affirmations sur le plan épidémiologique. La vraie raison qui justifie ce dispositif est avant tout politique, et comme l'a révélé de façon percutante le président français Emmanuel Macron, la motivation principale derrière ce genre de mesures est avant tout « d'emmerder les non vaccinés ».

Cette confusion entre science et politique n'aide pas à résorber la crise de confiance qui sévit depuis le début de la pandémie, et qui s'intensifie avec l'ajout de nouvelles mesures répressives. C'est pourquoi il est absolument essentiel de prendre au sérieux les effets pervers et involontaires du passeport vaccinal, au lieu de miser sur une justification sanitaire (non avérée) qui

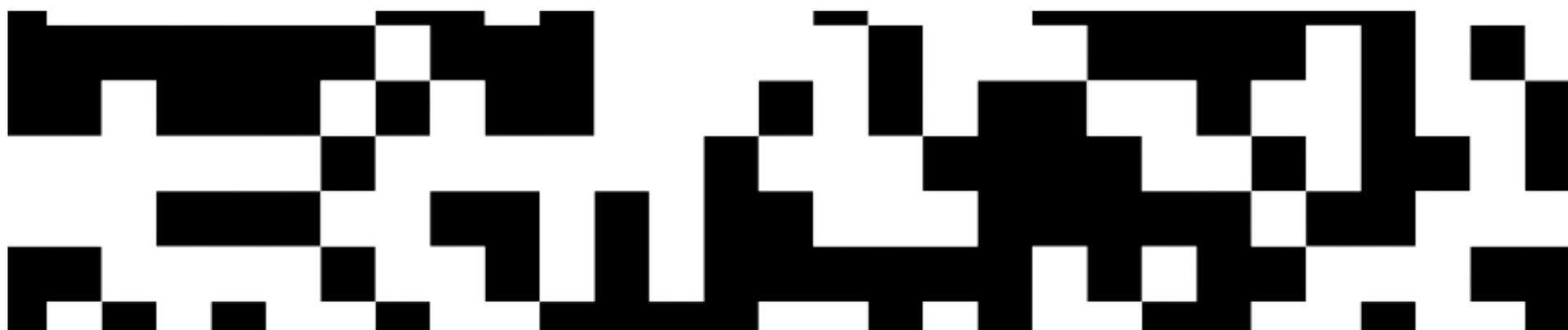
néglige les impacts sociaux et politiques à moyen et long terme. Nous endossons donc les conclusions des auteurs de l'étude sur les effets indésirables de mesures contraignantes comme le passeport et l'obligation vaccinale qui risquent d'endommager le vivre ensemble pour des gains minimes à court terme.

« Bien que les vaccins de COVID-19 aient eu un impact important sur la diminution des taux de morbidité et de mortalité dans le monde, nous soutenons que les politiques actuelles de vaccination obligatoire à l'échelle de la population sont scientifiquement discutables, éthiquement problématiques et malavisées. De telles politiques peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'adoption de futures mesures de santé publique, y compris les vaccins COVID-19 eux-mêmes ainsi que les vaccinations de routine. Restreindre l'accès des personnes au travail, à l'éducation, aux transports publics et à la vie sociale en fonction de leur statut vaccinal à l'égard de la COVID-19 constitue une atteinte aux droits humains, favorise la stigmatisation et la polarisation sociale, et nuit à la santé et au bien-être. »²

Pour finir, la normalisation du passeport vaccinal dans l'espace public amène des questions éthiques fondamentales du genre : dans quel type de société voulons-nous vivre? Voulons exclure des personnes de certaines sphères d'activité en raison de leurs comportements individuels et choix en matière de vaccination? Voulons-nous d'une société dans laquelle des dispositifs de surveillance, de ségrégation spatiale et de points de contrôle devant les restaurants, bars, musées et moyens de transport nous oblige à avoir en permanence notre téléphone intelligent et cartes d'identité avec nous? Voulons-nous d'un monde où chacun se méfie d'autrui en fonction de son statut biomédical, et ce même après les vagues de pandémie? Bref, au-delà des raisons liées à la justice sociale et à la santé démocratique, c'est bien la question de la « vie bonne » qui est en jeu ici. Est-ce que le passeport vaccinal représente un moyen utile pour retrouver une « vie normale », ou est-ce plutôt une anomalie qu'il faudrait abandonner en l'absence de données probantes sur le plan sanitaire et de ses impacts nocifs sur le plan psychologique et social?

¹Bardosh, Kevin and Figueiredo et al., « The Unintended Consequences of COVID-19 Vaccine Policy: Why Mandates, Passports, and Segregated Lockdowns May Cause more Harm than Good ». (February 1, 2022).

²Ibid., p.1.



Dans le plus beau quartier de Québec: Limoilou
il ne faut pas manquer **Le Bal du Lézard**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
Bon choix musical-Terrasse-Ambiance sympathique-Plus de 20 sortes
de VODKA-5 à 7 tous les jours-Spectacles-Choix de bières importées et de micro-brasserie
québécoises-7 bières pression-Cidre pression et cidre en bouteille ! La place dans le quartier

Le bar à Limoilou... depuis 1985



**VOUS AIMEZ LIRE
DROIT DE PAROLE?
VOUS POUVEZ LE
TROUVER DANS LES
LIEUX SUIVANTS**

Limoilou

Alimentex
1185, 1^e avenue
Bibliothèque Saint-Charles
400, 4^e Avenue
Cégep de Limoilou
1300, 8^e Avenue

Saint-Roch

Tam-tam café
421, boulevard Langelier
CAPMO
435, rue du Roi
Maison de la solidarité
155, boulevard Charest Est
Bibliothèque Gabrielle-Roy
230, rue du Pont
Le Lieu
345, rue du Pont

Saint-Sauveur

Au bureau de Droit de parole
266, Saint-Vallier Ouest
Club vidéo Centre-ville
230, rue Marie-de-l'Incarnation
Supérette, bouffe et déboire
411, Saint-Vallier Ouest

Saint-Jean-Baptiste

L'ascenseur du faubourg
417, rue Saint Vallier Est
Bibliothèque de Québec
755, rue Saint-Jean
L'Intermarché
850, Rue Saint-Jean

Montcalm

Centre Frédéric-Back
870, avenue de Salaberry
Un Coin du Monde
1150, avenue Cartier

Ste-Foy

Université Laval
Pavillons Casault et Bonenfant
**Comité logement d'aide aux
locataires de Ste-Foy**
2920, rue Boivin
Librairie Laliberté
1073, route de l'Église

Vieux-Québec

Librairie Pantoute
1100, rue Saint-Jean

**Vous avez des symptômes
de la COVID-19 ?**



Isolez-vous



et faites
un test rapide
à la maison.

Pour en savoir plus

[Québec.ca/isolement](https://quebec.ca/isolement)

On continue de se protéger.

Votre
gouvernement

Québec

**Lisez-nous
en ligne**
droitdeparole.org

2012 : Mémoires à faire

Par Simon-Olivier Gagnon

Les archives de 2012 n'ayant jamais été identifiées comme telles dans la ville de Québec, il est à présent nécessaire de les localiser pour reconstituer la mémoire de ces événements.

On se souviendra que dans la ville de Québec aussi, l'année 2012 a été un moment fort de politisation pour plus d'une génération. Le Printemps étudiant de 2012 fut une école de pratique politique pour des cohortes d'étudiant-e-s des écoles secondaires, des cégeps et des universités. Et pas seulement lors du mouvement des casseroles : maints groupes de la société civile (organismes communautaires, syndicats, corps professoral) se sont ralliés, engageant des citoyens et citoyennes non-affilié-e-s, de tout acabit.

Des milliers de personnes ont commencé à échanger à propos du droit de grève, de la liberté d'association, de gratuité scolaire, de précarité étudiante, de logements sociaux, de mesures d'austérité, de stages rémunérés ou encore de marchandisation du savoir et de tarification des services publics. À ce moment-là, dans la communauté étudiante, et même par-delà, une critique du néolibéralisme circulait, des discours féministes se diffusaient, les enjeux d'inégalités sociales en lien ou pas avec l'accessibilité aux études supérieures étaient continuellement discutés.

Depuis quelques semaines, la conscience des événements qui ont fait ce Printemps étudiant recommence à prendre forme. Des activités, prévues essentiellement dans la ville de Montréal, se planifient pour commémorer ce mouvement étudiant qu'on dit historique. Faisant la focale ailleurs que sur la métropole montréalaise, revenant à nous-mêmes dans la Capitale-Nationale, quelles traces les événements du Printemps



étudiant ont-ils laissées dans la ville de Québec et sur celles et ceux qui les ont animés.

Est-ce que certain-e-s d'entre vous seraient intéressé-e-s à souligner les dix ans du Printemps étudiant à partir de documents d'archives ?

Dans la ville de Québec, il y a entre les mains des étudiant-e-s, des générations précédentes et actuelles, dans les locaux des associations étudiantes, toutes sortes d'archives.

Nous recherchons :

- des archives de ces événements (procès-verbal, affiches, brochures, autocollants, bannières, photos, vidéos, etc.);
- des témoignages (écrits ou oraux);
- des personnes intéressées par un tel projet commémoratif, bref, des gens qui sont prêts à s'engager.

Vous pouvez participer à ces mémoires à faire, en écrivant à l'adresse courriel suivante : 2012qcme-moires@gmail.com ou en visitant la page facebook « 2012 : Mémoires à faire ».

La Galerie Bécot, cinq décennies d'art

Par Nathalie Côté

La Galerie Bécot fait partie des lieux expositions satellites de la Manif d'art qui débute le 19 février sous le thème Les illusions sont réelles au Musée national des beaux-arts du Québec. Chez Bécot, deux expos collectives s'y succéderont jusqu'en mars prochain regroupant en tout une quarantaine d'artistes.

Jusqu'au 20 mars, on peut y voir un collage du sculpteur Don Darby, des tableaux de Klody Tremblay, Jérôme Morissette et Suzanne Patry, des pièces de verre de Jean-Yves Richard : une vingtaine d'œuvres ornent les murs de la galerie, un des plus chaleureux lieux d'exposition de Québec. Cette ambiance, on la doit à André Bécot, qui a partagé sa vie entre son travail d'enseignant en arts plastiques au Cégep de Sainte-Foy et celui de galeriste.

Les origines

Sise sur la rue Sainte-Hélène depuis 2002, la Galerie Bécot fait partie du milieu de l'art de Québec depuis cinq décennies. Elle a pris forme dans les années d'effervescence qui ont favorisé la création des centres d'artistes à Québec. En 1976, elle est située dans un local en haut du Fou-Bar, sur la rue Saint-Jean. Bécot prend ensuite l'espace de la « galerie Comme », un lieu alternatif disparu.

« En 1976, c'était difficile pour les artistes d'exposer, se rappelle le professeur. Bill Vincent et Paul Béliveau ont exposé dans ma galerie alors. Ils sont restés des amis depuis ». Encore aujourd'hui, celui qui a fait ses études à l'École des Beaux-arts de Montréal entre 1967

à 1973 garde la flamme : « Le marché de l'art est très difficile. Les artistes sont isolés. Ici, dans cet atelier-galerie, il se développe des amitiés. Le but, c'est autant d'exposer des œuvres que de faire des échanges. Il y a une synergie, une confiance », explique-t-il.

En marge à la fois du système des galeries privées comme de celui des lieux d'exposition subventionnés, elle occupe une place à part. Les artistes qui y exposent contribuent financièrement selon leurs moyens. Pour André Bécot, ce qui a le plus changé depuis les débuts, ce sont les réseaux sociaux et Internet qui permettent, à partir du site de la galerie, de référer à ceux des artistes. Dans ce réseau aussi, il devient un catalyseur, un moyen de faire connaître le travail des artistes.

L'espace actuel est des plus invitant. Les plafonds hauts permettent d'exposer les œuvres de nombreux artistes sans trop surcharger l'espace. Le piano à queue au centre de la pièce laisse deviner des moments de réjouissances qui rendent la vie culturelle si attrayante.

Galerie Bécot
344, rue Sainte-Hélène,
Ouverture : de 14 h à 16 h du jeudi au dimanche et sur rendez-vous

Collectif 1

du 17 février au 20 mars 2022

Collectif 2

Vernissage, jeudi le 31 mars 2022
À 17 h

Manif d'art

Du 19 février au 24 avril
Musée national des beaux-arts du Québec
(et dans 34 lieux)



Les artistes Suzette Patry, klody Tremblay avec André Bécot.

Photo: Serge-Philippe Tremblay

La mort en ce jardin

Par **Francine Bordeleau**



L'auteur **Alain Beaulieu** sur la rue Saint-Joseph.

Photo: DDP

Le pire peut toujours arriver. L'irréparable, aussi. Alain Beaulieu en fait la convaincante démonstration.

Antoine Béraud et Marie Broussilovski forment un couple de retraités relativement jeune et absolument sans histoire. Le premier était prof de littérature à l'université et la seconde, éducatrice. À la retraite, ils vendent leur maison de la rue Saint-Vallier pour s'installer en forêt dans un chalet sans eau courante ni électricité : leur « Refuge », comme ils disent. Il semble donc que des jours invariablement paisibles et sereins attendent nos amis sexagénaires.

Or par une nuit de juin, deux braqueurs se pointent chez les Béraud-Broussilovski. Antoine se saisit de sa carabine, tire, tue un de leurs deux agresseurs... Le couple enterre le corps dans les bois. « J'ai mis un certain temps à comprendre que nous venions de passer le pas entre la quiétude d'une retraite bien méritée et l'angoisse d'une fin de vie cauchemardesque », dira Marie, qui assume la narration du récit à parts égales avec Antoine.

Car l'événement, on s'en doute, ne sera pas sans conséquences. Ainsi malgré son état initial de victime, Antoine est d'autant plus rongé par la culpabilité qu'il a tiré une balle dans le dos d'un homme qui s'enfuyait. Quant à Marie, elle

s'interroge tout à coup sur la véritable nature de cet époux qui s'est montré capable de tuer. Et l'un et l'autre seront bien forcés d'admettre qu'ils savent maîtriser l'art de la dissimulation lorsque nécessaire.

Faux-semblants

Une intrigue peut toutefois en cacher une autre. Axant son récit d'abord sur les états d'âme des protagonistes, Alain Beaulieu semble vouloir exploiter une veine psychologique et métaphysique. Celle-ci est de fait bien présente tout du long, mais l'auteur nous entraîne aussi, progressivement, dans une histoire aux allures de polar, ou du moins de quête et d'enquête. C'est que l'épisode du braquage du Refuge comporte un peu trop de zones d'ombre, à commencer par ce mort enterré dans les bois qui ne semble intéresser personne, pas même la police. Marie entreprend donc une sorte d'enquête dans l'espoir que des réponses puissent les libérer, elle et Antoine, de l'angoisse qui les tenaille depuis cette nuit fatidique.

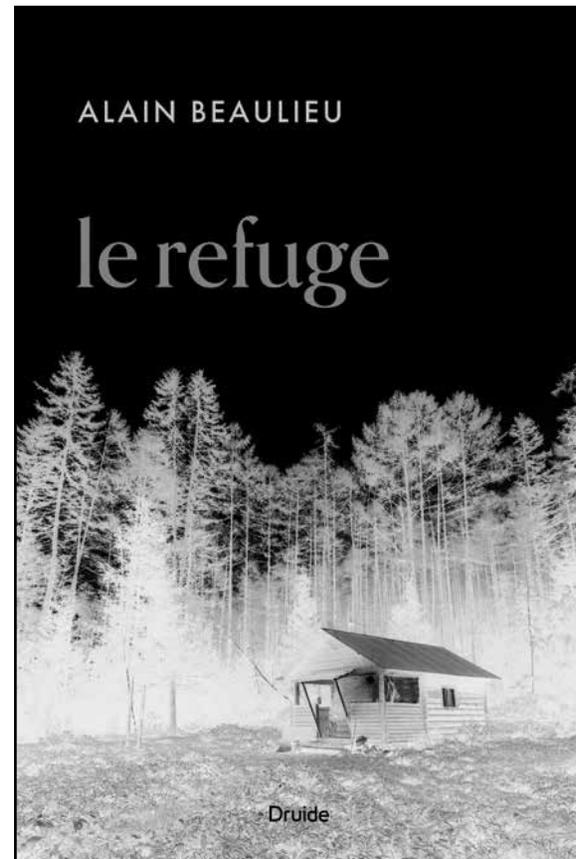
Et des réponses viendront en effet, au compte-gouttes. À coups de demi-vérités et de révélations étonnantes.

Polysémie

On est toujours content de retrouver Alain Beaulieu, découvert en 1997 avec *Fou-Bar* (Québec Amérique). Il est ici moins truculent qu'à ses débuts, certes, mais les temps changent. Et des professionnels retraités ne peuvent pas avoir la même exubérance que la folle faune d'un quartier branché.

C'est d'ailleurs un drôle de regard que pose l'écrivain né en 1962 sur ses héros vieillissants, eux dont le rêve (de simplicité volontaire, de retour à l'état de nature...), au final, échoue lamentablement. Un échec, oui, car Antoine et Marie, traumatisés durablement par leur aventure, braderont leur refuge en bordure de montagne pour un condo en ville.

Alain Beaulieu, prof à l'université Laval et littéraire jusqu'à la moelle, truffe son roman de références, éminemment porteuses de sens parce que faisant écho à son propos, à une multitude d'œuvres. Ça aussi, c'est toujours un bonheur.



ALAIN BEAULIEU

Le refuge

Montréal, Druide, 2022,
227 pages.

Sans titre

Les rues : désertes. À l'intérieur des salons éclairés : des silhouettes se meuvent en silence. Des contours. Des existences.

Le monde change. Le monde est une enveloppe pour une lettre qu'il nous faudra écrire. Un stationnement sans autos. Une neige qui persiste.

Une intersection où j'attends au feu rouge, sans raison aucune.

André Trottier



Sur la rue Laviguer.

Photo: DDP

Les Vendredis de poésie du TAP.v Poème lu le 11 février.

Nous ne fûmes peut-être
Que poussière sous les pieds
D'un présent distrait
Mais poètes de cœur
Nous aurons traversé
Les saisons du monde
Avec l'horizon dans nos poches
Et l'amour à nos fronts

Je vois à nouveau
La poésie déplacer les pierres
Remettre à l'envers
Les pendules de nos corps
Pour les écouter battre

Sur l'autel du siècle
Un petit geste érode
La pierre du jour
L'amour suffit à peine
À nous aimer

François Vigneault

Un ministère en perte de contrôle

Alors que plusieurs vivent une écoanxiété grandissante et placent, année après année, l'environnement au sommet de leurs priorités, le ministère de l'Environnement du Québec s'avère trop souvent impuissant à assumer son rôle de protecteur des écosystèmes et de contrôleur des activités polluantes. Remplit-il véritablement sa mission ou maquille-t-il de vert les décisions de nos gouvernements pour mieux camoufler leur désengagement à l'égard des enjeux écologiques?

Louis-Gilles Francoeur et Jonathan Ramacieri ont scruté minutieusement les budgets et le fonctionnement du ministère de l'Environnement du Québec, depuis sa fondation en 1979 jusqu'à aujourd'hui, pour vérifier si ses moyens financiers et légaux sont à la hauteur des défis croissants qu'il est appelé à relever. Sur la base de données fiables et objectives, leur analyse met en lumière les conséquences de l'éffritement de ses ressources dans trois dossiers majeurs: l'assainissement des eaux, la restauration des sites miniers et les changements climatiques. Le portrait qui en ressort est

celui d'un ministère en perte de contrôle, en déficit de moyens techniques et financiers, au détriment de nos écosystèmes et de la qualité de notre environnement.

«J'aime le ministère de l'Environnement», écrit pourtant Louis-Gilles Francoeur, ancien journaliste en environnement reconnu pour sa rigueur, son objectivité et sa ténacité. Car si ce livre pose un regard sévère sur l'inaction gouvernementale, La caution verte se fonde aussi sur une conviction porteuse d'espoir: la démocratie et une vision gouvernementale écosystémique conséquente peuvent encore protéger le territoire, les espèces animales et la société humaine d'une catastrophe écologique.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR.

La caution verte

Le désengagement de l'État québécois en environnement

Avec la collaboration de Jonathan Ramacieri

Préface de Robert Laplante

Éditions Écosociété, Collection régulière,
222 pages.



Résister à l'invasion des GAFAM

Ce sont les nouveaux grands seigneurs de notre temps. Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et autres plate-formes (Airbnb, Uber et Netflix) règnent sans partage sur un empire numérique qui transcende les frontières nationales, au mépris de la souveraineté des États et de leurs législations. Épidémie de fausses nouvelles, polarisation des débats, contrôle des données personnelles, surconsommation énergétique et pollution atmosphérique...

Ces barbares numériques représentent une véritable menace pour la démocratie. Devant la passivité de nos gouvernements, à Québec comme à Ottawa, Alain Saulnier lance un appel à la résistance. Pour l'ancien directeur de l'information de Radio-Canada, il est urgent d'établir l'équité fiscale, de protéger les droits d'auteur et de moderniser tout l'écosystème numérique. Il en va

de la survie de nos médias, de notre langue et de notre culture française en Amérique du Nord. Comme le dit Pierre Trudel, «c'est d'un combat extrême qu'il s'agit. Avec ce livre, Alain Saulnier nous procure les repères pour s'y engager la tête haute.»

ALAIN SAULNIER.

Les barbares numériques

Résister à l'invasion des GAFAM

Préface de Pierre Trudel

Éditions Écosociété, Collection Polémos,
200 pages.



Travailleuses de la santé, caissières d'épicerie ou camionneuses

Sur le marché du travail, les femmes sont encore trop souvent considérées comme le «deuxième sexe»: leur corps, leurs tâches, leur rôle social sont relégués au second plan. Blagues sexistes et avances déplacées, outils inappropriés et maladies professionnelles: que pouvons-nous faire pour améliorer la condition des travailleuses? Comment concilier la lutte pour l'égalité et la protection de la santé des femmes? Comment nous libérer du jugement sur notre corps?

Ergonome et généticienne de notoriété internationale, Karen Messing s'intéresse depuis longtemps à la façon dont les différences biologiques entre les femmes et les hommes sont prises en considération dans les milieux de travail. Qu'est-ce qu'un travail «égal»? Pourquoi le salaire des femmes est-il inférieur à celui des hommes? Est-ce en raison de l'effort physique demandé? Pourquoi les outils de travail ne sont pas adaptés à la diversité des corps humains? Dans Le deuxième corps, elle conjugue à merveille rigueur scientifique et convictions féministes pour rendre compte de ses recherches sur le terrain auprès de techniciennes en télécommunications, travailleuses

de la santé, caissières d'épicerie ou encore de camionneuses, mécaniciennes et soudeuses.

Riche de son bagage scientifique et de sa longue expérience auprès des syndicats, Karen Messing livre au passage des réflexions très actuelles sur le sexe biologique et l'identité de genre, en résonance avec celles de Simone de Beauvoir. «Nous devons mettre tout en œuvre pour nous libérer de la honte qui porte sur notre corps et ses "différences" et attirer l'attention sur les risques liés à notre travail. Et, surtout, il faut trouver des façons de nous protéger mutuellement et de nous entraider dans notre lutte pour un milieu de travail mieux adapté à notre corps et à notre vie.»

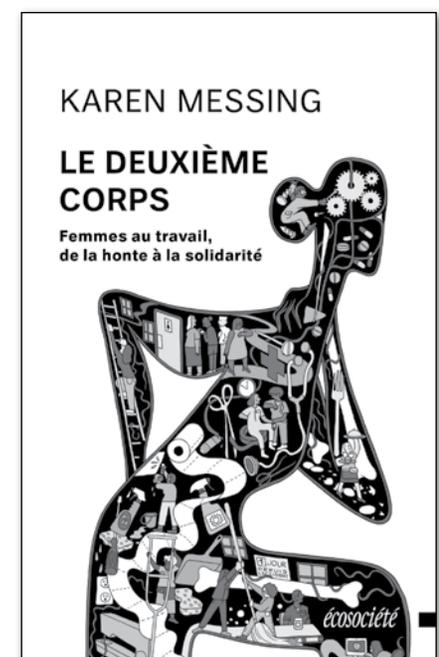
KAREN MESSING.

Le deuxième corps

Femmes au travail, de la honte à la solidarité

Traduit de l'anglais par Geneviève Boulanger

Éditions Écosociété, Collection régulière,
280 pages.





Du respect des influences

Par Michaël Lachance

“Seul celui qui a des idées personnelles est capable de rendre hommage aux idées d'autrui. Seul mérite un hommage celui qui est capable de rendre hommage à autrui.”

- Arnold Schoenberg

Hier, ce ciel grisouillâtre a éternué sa chaleur alanguissante sur les bancs de gadoue devant chez nous. Sur la chaussée, ce matin, Le Lac de Lamartine et La mer de Glace de Friedrich, claironnant en cœur : restes dont chez vous !

- Ça fait deux ans que je reste en d'dans !

Bref, j'ai soliloqué avec le trottoir et la neige, des personnages plus imposants dans ma vie qu'une horde mongole en quête de Vodka.

*

- Nas drovia Doc !
- Drovia !
- On se fait un tatar ce soir ?
- Tu as kidnappé Genghis Khan ?
- Épais...
- Tartare mon ami, TAR-TA-RE !
- Ahaha, à parler avec des personnages inanimés depuis si longtemps, j'en perds mon latin !
- Possible...
- Mais tartare et Tatar sont des mêmes eaux pénibles du Moyen-âge mon cher radié !
- Ah oui ?
- Ouais, au moyen-âge, un tatar - ou tartare, selon - un peuple nomade de Mongolie qui, lors de ses nombreux arrêts bouffes pendant sa conquête du monde, a trébuché sous la selle de son cheval des morceaux de viande qu'il a, au préalable, salés. Vidéo de son sang, attendrie, la pièce de viande a été dessalée et ensuite coupée en petits morceaux fins et, surtout, crus pour le service.
- Tu dois me donner une conférence au sujet des conquêtes tatarino-mongoles ?
- Il est bien de savoir d'où vient ce qu'on mange, non ?
- Perso, quand j'ai faim, je mange, sans me poser ces questions.
- Doc, tu sais que 20% des humains ont des gènes liés à Genghis Khân ?
- On se fait une bouffe ou non ?

**

Comme je peux désormais inviter une personne chez moi qui ne sois pas issue de l'utérus de ma mère, j'ai proposé à Doc une soirée thématique Éluard, or sans barista.

Doc a trainé notre liqueur préférée, ce fameux Legendario cubain qui fait et défait nos soirées. Nous n'avions pas bu une lampée qu'on a tambouriné dans ma porte.

Annamie Paul a fait une entrée fracassante :

- Non mais, vous z'êtes pas tanné de faire de l'appropriation culturelle ?

Doc a offert un verre de rhum cubain à Madame Paul. Elle a voulu du Canadian Club. J'ai eu beau lui dire que c'était carrément mauvais, elle m'a dit le boire par « fierté canadienne! »

- Dites-moi, rhum Paul, si je vous donne à manger et boire uniquement des produits issus de la culture canadienne, sinon de la tarte aux baies de Saskatoon, je ne saurais pas quoi vous servir. En revanche, uniquement d'origine québécoise, vous mangeriez surtout de la poutine au sirop d'érable ! Bien sur, l'eau douce est présente, mais ce n'est pas d'origine culturelle...

Annamie Paul s'est virée sur un 10 cennes Blue Chip canadien et a vivement claqué la porte derrière elle. Elle est venue comme elle est partie, en coup de vent.

Doc m'a dit :

- Si on oublie tous les hommages que nous rendons consciemment ou inconsciemment à toutes les cultures du monde, on risque de ne plus rien consommer bientôt.
- En effet, toutes les cultures, c'est encore la même culture historique. Une variation infinie d'histoires et de traditions apportées avec soi depuis la première soupe primitive de l'humanité!
- Nas drovia Doc !
- Zum Whol mon ami !
- Boé d'une traite !
- Igloo igloo igloo...

Droit de parole

Soutenez votre journal : devenez membre et ami.E !

Devenez ami.E de Droit de parole

100 \$

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

L'ABONNEMENT DONNE DROIT À 1 AN DE DROIT DE PAROLE

Abonnement individuel

30 \$

Abonnement institutionnel

40 \$

Abonnement de soutien

50 \$

DEVEZ MEMBRE ET IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA VIE DÉMOCRATIQUE DU JOURNAL

Adhésion individuelle

10 \$

Adhésion individuelle (à faible revenu)

5 \$

Adhésion de groupes et organismes

25 \$

Retournez le paiement en chèque ou mandat-poste à :

Journal Droit de parole – 266, St-Vallier Ouest, Québec (Québec) G1K 1K2 | 418-648-8043 | info@droitdeparole.org | droitdeparole.org